



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 09 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le neuvième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre (2024-07-09), sous la présidence du maire. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2024-07-121

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2024-07-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'Ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|------|--|------------------------|
| 1. | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - JUIN 2024 | |
| | CORRESPONDANCE | |
| | FINANCE | |
| 4. | Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Juin 2024. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 5. | Acceptation des comptes à payer – Juillet 2024. | |
| 6. | Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain. | |
| 7. | Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat. | |
| 8. | Tous sujets relatifs – Déneigement. | |
| 9. | Tous sujets relatifs – Décompte no.1 / Asphaltage rue Gabrielle; | |
| 10. | Tous sujets relatifs – Décompte no.1 / Stationnement Centre communautaire; | |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS | |
| 11.0 | Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière. | |
| | VOIRIE MUNICIPALE | |
| | HYGIÈNE DU MILIEU | |
| | URBANISME | |
| 12.0 | Tous sujets relatifs – Acceptation / Recommandation du C.C.U. | |
| | LOISIRS | |
| 13.0 | Tous sujets relatifs – Halloween. | |
| | SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION | |



2024-07-123

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU
04 JUIN 2024**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 04 juin 2024 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 04 juin 2024 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2024-07-124

**RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE**

Soumis au conseil : Rapport verbal du 09 juillet 2024 fait au conseil municipal par la directrice générale/greffière-trésorière ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 09 juillet 2024 sur les autorisations de dépenses, les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.

2024-07-125

**AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2024 &
AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2024**

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en juillet 2024 et autres comptes payés affectant l'année 2024;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés en juin 2024 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juillet 2024 et les autres comptes payés affectant l'année 2024 et ce, tels que soumis et en autorise le paiement.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2024-07-126

**DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTION, PUBLICITÉ, ACHAT /
JUILLET 2024**

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le paiement suivant :

1. ACMQ; Adhésion : 145.0000.-\$, plus tx;
2. FQM; révision pour équité salariale;
3. Institut national de la paie: Formation tableau dynamique Excel; 349.00.-\$, plus tx;
4. Pompex : Entretien des pompes; 4 491.00.-\$, plus tx;
5. Permaroute; pavage ; 7 200.00.-\$, plus tx;
6. Colas, resurfacement de la rue Klondike; 85 406.16.-\$, plus tx;
7. Québeceau Consultants; mise à jour du document d'appel d'offre pour l'opération de l'usine du Domaine; 7 200.00.-\$, plus tx;
8. FL électrique; lumière stationnement centre communautaire; 23 50000.-\$, plus tx;
9. Groupe GFE inc. Achat de 2 extincteurs; 301,92.-\$, plus tx;
10. Groupe Méga service inc. : Achat d'une pompe pour jeux d'eau; 2 632.69.-\$, plus tx;
11. Loue froid; location d'un refroidisseur; 5 527.65.-\$, plus tx;
12. Jodoom Électrique inc.; achat minuterie pour terrain de baseball; 1 341.93.-\$, plus tx;
13. Binatek; faire le déclassement annuel; 7 717,50.-\$, plus tx;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

14. Spécialiste en revalorisation; murale à la bibliothèque; 1 337,48.-\$, plus tx;
15. Céramiques Normand Blain inc, installation de céramique à plancher à l'aréna; 5 139,38.-\$, plus tx;
16. Plomberie Goyer; chauffe-cau pour aréna; 13 215,00.-\$, plus tx;
17. Médial, mutuelle de prévention; 1 607,06.-\$, plus tx;
Que le point 12 de la résolution numéro 2024-05-093 adopté lors de la séance du conseil du 14 mai 2024 concernant l'acceptation de la dépense d'Asphalte Brosseau, resurfacement de la rue Klondike; 85 990,67.-\$, plus tx » soit abrogé et remplacé par le point 6 ci-dessus.

2024-07-127

DÉCISION DU CONSEIL – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER– CONTRAT OCTROYÉ À ROGER DION ET FILS 2006 INC.

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres public sur le système SEAO;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées dans les délais prévus soit avant 10h00 le 08 juillet 2024 ;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions démontre que le soumissionnaire est conforme au document d'appel d'offres et addendas ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'octroyer le contrat à long terme;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat d'entretien des chemins d'hiver au soumissionnaire conforme soit Roger Dion et fils 2006 inc.

QUE ce conseil octroie ledit contrat pour une période de deux (2) saisons (2024-2025 à 2025-2026) pour un montant total de 874 959,76 taxes incluses.

QUE les sommes requises aux fins de ce contrat seront prises à même le fond général de la municipalité

QUE toutes les conditions prévues au Cahier des charges s'appliquent et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire tout doucement effet à la présente durant la durée de ce contrat.

2024-07-128

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO.1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE GABRIELLE

Document : Recommandation de paiement no.1 du 03 juillet 2024 reçue de Dave Williams, ing;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de réfection de la rue Gabrielle;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Groupe Colas Québec inc. par résolution;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 03 juillet 2024 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.1 au montant de 315 115,22 taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.



2024-07-129

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO.1 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DU STATIONNEMENT
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Document : Recommandation de paiement no.1 du 03 juillet 2024 reçue de Dave Williams, ing;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux du stationnement du centre communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Bertrand Ostiguy inc. par résolution;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 03 juillet 2024 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.1 au montant de 576 007,50 taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport.

2024-07-130

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU -
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO.
3 558 667 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA GRANDEUR
MAXIMALE D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU QUI N'EST PAS
CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 558 667 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser la grandeur maximale d'une enseigne sur poteau alors que la réglementation l'interdit.

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure concernant le dossier du lot 3 558 667 du cadastre du Québec.

2024-07-131

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU -
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO.
6 539 816 DU CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LE
DÉGAGEMENT ET LA MARGE LATÉRALE DU BÂTIMENT
ACCESSOIRE QUI N'EST PAS CONFORME À LA
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 539 816 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser que le bâtiment accessoire qui est à 1,10 mètres de la ligne de lot au lieu de 2 mètres et un dégagement du bâtiment principal de 2,10 mètres au lieu de 3 mètres comme indiqué au règlement de zonage 372-2017.

ATTENDU QUE le CCU demande de respecter la marge latérale de 2 mètres et d'avoir un minimum de dégagement de 2,10 mètres entre le bâtiment principal et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

le bâtiment accessoire et en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, refuse la dérogation mineure concernant le dossier du lot 6 539 816 du cadastre du Québec.

2024-07-132

DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO. 2 592 756 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT UN BÂTIMENT ACCESSOIRE QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 592 756 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser un bâtiment accessoire qui a un dégagement du bâtiment principal de 2.61 mètres au lieu de 3 mètres comme indiqué au règlement de zonage 372-2017 alors que la réglementation l'interdit.

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure concernant le dossier du lot 2 592 756 du cadastre du Québec.

2024-07-133

DÉCISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DE L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN 2024

Soumis au conseil : Rapport de Frédérique Dion, coordonnatrice aux loisirs et événements

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la tenue de l'activité « d'Halloween » qui se tiendra le 18 octobre 2024 au montant de 8 500.-\$ pour les activités et achats nécessaires

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h38 jusqu'à 21h05.

2024-07-134

CLÔTURE DE LA SESSION

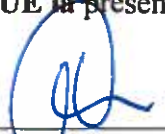
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 21h05.


Annie Lessard, d.g. et greff. trés.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

